



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°12 du 4 décembre 2025

Présents en distanciel : M. MARTIN, G.FOURY, F.FOURNAT. G. BLONDEAU.

Déclarations de forfait:

Journée du 30/11/2025

D4 A: ESPALEM / LAMOTHE - forfait de LAMOTHE ; 2ème forfait= amende 55 €

D4 D: LA CHAPELLE D'AUREC / FREYCENET ST JEURES 2 - forfait de FREYCENET ST JEURES 2; 1er forfait= amende 55 €

Féminines à 8 A: BAS / BEAUX MALATAVERNE – forfait de BEAUX MALATAVERNE ; 1er forfait= amende 15 €

Féminines à 8 B: LANGOGNE / PAULHAGUET – forfait de PAULHAGUET ; 1er forfait= amende 15 €

Feuilles de match manquantes journée du 30/11/2025

D5 B: A.S.J.N. / BAINS ST CH. 3 = amende 50€ pour A.S.J.N.

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel. MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –

<http://haute-loire.fff.fr> Association régie par la loi du 1er /
juillet 1901-